



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le treize juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient excusés : MM. Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Jean-Luc MARTIN.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE POST-DOCTORAT DANS LE CADRE
DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Par délibération du 1^{er} décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2015-2018 pour, entre autre, le soutien aux projets de recherche (financement d'une demi-allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 180 000 €, sachant qu'une thèse dure 3 ans).

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer.

Pour l'année 2016 et au vu des projets proposés par l'UPPA, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée «*Eco-Friendly and healthy food plastic packaging*» (Porteurs du projet : ALLAL AHMED), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA, soit 15 000 € / an pendant 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

